



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/22
10 november 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS DE
L'EXECUTION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 Décembre 2000

**VUE D'ENSEMBLE DES QUESTIONS IDENTIFIÉES DURANT L'EXAMEN DES
PROJETS**

Projets et activités présentées à la 32^e réunion

Soumissions par les agences et les partenaires bilatéraux

1. La valeur totale des demandes portant sur les projets et activités, reçues par le Secrétariat du Fonds de la part des agences d'exécution et des agences bilatérales aux fins de soumission à la 32^e réunion, et de 107 721 541\$ US (comprenant les coûts de soutien d'agence le cas échéant).

Examen par le secrétariat des projets et activités proposés

2. L'examen par le Secrétariat du Fonds de propositions de financer des projets et des activités a donné lieu à une recommandation d'une approbation globale d'un montant de 27 382 112\$ US, comprenant 88 projets d'investissement et le retrait où l'ajournement de 16 projets d'investissement et d'autres activités d'une valeur totale de 8 176 531\$ US. 40 projets d'investissement sont soumis pour être considérés individuellement, d'une valeur totale (tels que soumis) de 45 312 004\$ US (Annexe I).

État de la situation du Fonds

3. Au temps de la préparation de ce document les ressources disponibles au Fonds Multilatéral pour affectation se montent à 56,5 millions \$ US.

Questions découlant de l'examen des projets

Calcul de la consommation éliminée durant la période de conformité au Protocole

4. La consommation de substance de l'annexe A a atteint un plafond au niveau de la période de référence pour les pays de l'article 5, et doit être réduite de 50 pour cent de ce niveau d'ici 2005. Les pays sont en train de fournir des données sur la consommation par secteur au secrétariat, dans le cadre de leur rapports sur la progression dans la mise en œuvre des programmes de pays. Dans un certain nombre de pays la consommation dans quelques secteurs tombe rapidement. L'élimination par les projets complétés dans ces pays pourrait avoir un effet sensible sur la consommation restante dans le secteur. Il est important pour les pays et pour le Comité exécutif que les réductions découlant des projets complétés soit prises en compte pour déterminer et signaler la consommation restante dans chaque secteur d'ici l'élimination finale. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner le point de demander à tous les pays d'inclure dans leur rapport sur la consommation sectorielle l'élimination réalisée par tous les projets complétés dans leur pays au cours de l'année précédente.

Projets pour éliminer, en matière de CFC, la capacité installée après la préparation et/ou l'approbation de projets pour éliminer la production basée sur les CFC dans la même entreprise

5. Dans un projet soumis à la 32^e réunion par la Haier refrigeration company de Chine, qui a déjà reçu plus de 6 millions \$ US du Fonds Multilatéral pour éliminer la consommation des SAO

par trois projets (présentement complétés), une demande a été présentée en vue de convertir dans la réfrigération, une chaîne de production qui n'avait pas été identifiée dans les précédents projets. La chaîne de production a été installée en 1994, deux ans après que Haier eût reçu son premier projet pour réduire de 50 pour cent la production de mousses au CFC, et en même temps un projet pour l'élimination complète des CFC dans les autres chaînes de production était en préparation. La technologie exempte de CFC était facilement disponible à l'époque, et été appliquée par Haier. Le Comité exécutif pourrait examiner le point de savoir si la capacité de production de SAO, installée après le commencement de la préparation du projet et/ou l'approbation de l'élimination des Sao dans les autres chaînes de production dans la même entreprise, est recevable à un financement, et le point de savoir quelle priorité devrait être accordée dans ce financement.

Changement de technologie après approbation d'un projet

6. Par sa décision 22/69, le Comité exécutif a demandé que les propositions pour un changement de technologie dans les projets approuvés, présentés après la prise de la décision, soient soumises, pour examen individuel en même que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds. Deux de ces projets ont été soumis à cette présente réunion. L'approbation des deux est recommandée. Le Comité exécutif pourrait examiner si, quand le Secrétariat et les agences d'exécution sont d'accord, il préférerait que les projets soient recommandés pour une approbation globale.

Engagement de performance découlant de la décision 31/48, PGFs

7. Le sous-paragraphe c (ii), de la partie A des directives révisées en matière de PGF (Décision 31/48) concernant les PGF déjà approuvés pour les pays à faible consommation, exige, entre autres, "un engagement de réaliser sans autres demandes de financement pour le PGF, une réduction d'au moins 50% en 2005 et de 85% en 2007." Le paragraphe (f) de la partie B concernant les nouveaux PGF pour les pays à faible consommation prévoit entre autres que "les dispositions concernant les PGF existant dans la section A, sous-paragraphe (c) ci-dessus s'appliqueront également aux nouveaux PGF". Les parties opérant sous le paragraphe 1 de l'article 5 de Protocole de Montréal sont déjà obligées de satisfaire aux dispositions du Protocole en matière de contrôle. L'engagement exigé par cette décision constitue une obligation spécifique envers le Comité exécutif de réaliser les objectifs d'éliminer une quantité qui représente la différence entre la consommation de CFC durant la période de référence et la réduction de 50% et 85% respectivement, pour bénéficier du niveau de financement approuvé en vertu des directives.

8. Dans le contexte des programmes d'élimination sectorielle, l'agence compétente d'exécution est normalement tenue d'assumer, comme partie du projet, la responsabilité d'assister le pays à réaliser la réduction annuelle et la réduction cumulative spécifiées dans le projet. Les objectifs d'élimination seraient inclus dans les critères de performance de l'agence. Pour un pays faible consommateur, un PGF est semblable à un plan d'élimination sectorielle. Jusqu'à présent, les agences d'exécution ont assumé la responsabilité de l'exécution de projets spécifiques dans le cadre d'un PGF, mais le PGF lui-même n'a pas d'objectifs d'ensemble

quantifiables en matière d'élimination, et n'avait pas été géré comme un projet unique avec cet objectif spécifique en vue. En fait le Secrétariat a fréquemment commenté, dans le contexte des débats sur les PGF, que l'une des défaillances jusqu'ici était que le PGF était exécuté comme une série d'activités séparées sans lien entre elles.

9. Le besoin de réaliser la conformité et les réductions à venir, en association avec l'adoption de la décision 31/48, a sensiblement changé cette situation. Le PGF est devenu maintenant une activité parapluie, avec des objectifs d'élimination quantifiables. Il faut gérer le PGF activement, et en tant que tout indissociable tant par le pays que par l'agence d'exécution, pour assurer que les objectifs d'élimination soient atteints. Dans ces circonstances, le Comité exécutif pourrait considérer si il y a lieu de demander à l'agence d'exécution qui a élaboré le PGF d'assumer la responsabilité d'assister le pays à atteindre les objectifs d'élimination spécifiés par le PGF dans le cadre de la décision 31/48. Si tel est le cas, l'élimination pourrait être prédite par l'agence d'exécution dans ses plans d'activités annuels, indiquée dans les rapports périodiques et prise en compte dans les indicatifs de performance.

Formation en matière douanière et d'émission de permis

10. En vertu de l'amendement de Montréal au Protocole de Montréal, les pays sont requis de mettre en œuvre des arrangements pour émettre des permis pour les SAO nouveaux, usagées, recyclées et récupérées. Les pays qui n'ont pas ratifié l'amendement de Montréal ne sont soumis à cette obligation. Seuls 45 pays ont jusqu'ici ratifié l'amendement de Montréal. Les propositions de PGF contiennent à l'heure actuelle ordinairement une demande d'un programme de formation douanière et dans quelques cas, une demande pour une assistance à l'élaboration de plans d'émission de permis. Le Comité exécutif pourrait étudier le point de savoir si la ratification de l'amendement de Montréal devrait être une condition sine qua non pour l'approbation de financement de l'une ou l'autre de ces activités.

Projets d'incitation à la réadaptation pour les pays faibles consommateurs

11. Trois demandes ont été soumises par le PNUD pour un programme d'incitation à encourager la réadaptation des systèmes de réfrigération dans les pays faibles consommateurs. Deux de ces demandes, pour le Burkina Faso et le Ghana comportent un financement additionnel de 50 pour cent disponible en vertu de la décision 31/48 pour un supplément aux PGF existants. La troisième demande est pour le Sri Lanka, et se rapporte à un nouveau PGF. Les propositions sont décrites et examinées dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30-Burkina Faso-Ghana-Sri Lanka. Ces propositions comportent un plan par lequel les entreprises qui sont prêtes à éliminer l'usage de CFC dans leur système de réfrigération, en remplaçant le frigorigène ou en et en réadaptant leur équipement, peuvent demander une subvention incitative sur la base de premier arrivé premier servi. Le fonctionnement des plans est proposé pour une période allant jusqu'à six ans durant laquelle les prix relatifs des CFC et des frigorigènes de remplacement peuvent changer grandement. Dans tout les cas, il n'existe pas d'investissement ni d'autres projets ayant une élimination définie autre que le projet de récupération et de recyclage pour chacun des pays impliqués. Dans aucun cas les plans d'incitation ne couvriront toutes les entreprises du pays, ni n'assureront une élimination suffisante pour permettre au pays de réaliser

ses obligations en matière de conformité au Protocole, sans qu'il y ait lieu pour lui de prendre d'autres mesures. Les propositions ont été présentées pour une considération individuelle. Le Comité exécutif pourrait vouloir faire connaître ses vues sur un programme incitatif de cette nature, en ayant à l'esprit que les fonds pourraient comprendre la majeure partie de toute l'assistance financière restante, disponible pour les pays en question.

Le secteur de l'entretien au Brésil

12. Le gouvernement du Brésil a demandé au Secrétariat du Fonds de porter à l'attention du Comité exécutif la situation du projet approuvé à sa 7^e réunion pour la Banque mondiale, au sujet d'un programme de collecte, de recyclage et de conservation pour les ateliers d'entretien et de réparation de réfrigérateurs ménagers au Brésil, à un coût de 2,0 million de \$ US à être exécuté par la Banque mondiale. En dépit de tout les efforts, ce projet n'a pas progressé pendant longtemps. La Banque mondiale a décidé d'offrir le projet à une autre agence d'exécution.

13. Cette question a été examinée par le Comité exécutif à sa 28^e réunion et le Comité a alors décidé que la demande de transférer le projet d'un programme de collecte, de recyclage et de conservation des CFC pour des ateliers d'entretien et de réparation de réfrigérateurs ménagers au Brésil (BRA/REF/07/TAS/07) au PNUD, devrait être traitée par le Sous-comité d'examen des projets à la lumière de la politique actuelle en matière de projets de récupération et de recyclage (décision 28/16).

14. Le PNUD a soumis une demande à la 32^e réunion en vue d'obtenir une assistance technique pour l'étude et la préparation du PGF dans le secteur de la réfrigération au Brésil, à un coût proposé de 100 000 \$ US.

Projets soumis pour considération individuelle

15. Cinq projets de coopération bilatérale ont été soumis pour une considération individuelle. Deux de ceux-là proviennent des gouvernements d'Allemagne et de Suisse, concernant la préparation d'une stratégie nationale de réfrigération pour l'Inde. Un projet d'Allemagne concerne une réadaptation en Gambie. Deux projets de France concernent une formation à la réfrigération au Maroc, et une étude sur l'évaluation de la modernisation de l'équipement pour la région Africaine. Ces questions sont décrites dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/23.

16. Un total de 40 projets d'investissement par les agences d'exécution sont soumis pour considération individuelle. Ils figurent à l'annexe I, avec une indication de la référence des documents où l'ont peut trouver la description des projets ainsi que les observations du Secrétariat. Dans beaucoup de cas, il y a des questions communes dans la plupart des projets ou dans tout les projets, concernant un secteur ou un pays compris dans le secteur. Dans d'autres cas, il n'y a pas de questions précises, mais les discussions continuent avec les agences d'exécution au sujet de la recevabilité de la demande et du coût impliqué. Les grandes lignes de cet état de choses apparaissent ci-après.

17. Neuf projets dans le secteur des mousses ont été soumis pour considération individuelle. Six de ces projets font l'objet de discussions encore en cours. Un projet est une proposition d'élimination sectorielle au Mexique. Deux projets en Chine roulent autour de la même question, qui est indiquée dans les observations du Secrétariat.

18. Cinq projets ont été soumis dans le secteur du bromure de méthyle pour la fumigation du sol et de diverses denrées (emmagasinage). Conformément à la pratique en vigueur, tout ces projets sont soumis pour considération individuelle. Pour 4 de ces projets toutes les questions de coût et de recevabilité seront résolues avant la 32^e réunion. Un projet a été différé.

19. Cinq propositions ont été soumises dans le secteur des agents de transformation en Inde. Comme il s'agit d'un seul secteur où un seul projet a été approuvé jusqu'à ici, toutes les propositions pour les projets d'agents de transformation sont actuellement soumis pour considération individuelle. Quatre des cinq projets concernent la fabrication de produits chimiques pharmaceutiques. Les coûts différentiels d'investissement recevables pour chacun des quatre projets ont été agréés. L'un des projets a un élément de rétroactivité, qui requiert une directive de la part du Comité exécutif. La durée des coûts différentiels d'exploitation pour les quatre projets requiert des directives de la part du Comité. Le Secrétariat considère qu'une année est une durée justifiable comme période de transition. L'agence d'exécution a soumis les projets, demandant des coûts différentiels d'exploitation pour deux ans.

20. Le cinquième projet d'agent de transformation concerne la manufacture de caoutchouc chloriné. Le projet comporte un certain nombre de questions générales au sujet desquelles des directives sont requises et qui sont décrites dans le document du projet UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30-India. Le Secrétariat est encore en train de discuter un certain nombre de questions techniques complexes concernant la recevabilité de l'équipement au financement et les coûts avec l'agence d'exécution, qui est la Banque mondiale. Le Sous-comité d'examen des projets sera avisé des progrès réalisés dans ces discussion.

21. Dix-huit projets dans secteur de la réfrigération sont soumis pour considération individuelle. Un de ces projet pour la Haier en Chine, a précédemment été décrit dans ce document. La question qui se posent dans chacun des 14 projets pour l'Iran, est les contradictions substantielles dans les données de consommation des PAO et la structure du secteur de la réfrigération en Iran. Les trois autres projets sont proposés pour des programme incitatifs de réadaptation dans les pays faibles consommateurs, et sont décrits dans le paragraphe 11 de ce document.

22. La PNUD a soumis un rapport intérimaire sur l'exécution d'un plan d'élimination dans le secteur des solvants en Chine, avec une demande d'approbation de fonds pour 2001. La proposition est accompagnée d'une demande de la Chine d'amender le programme de la première mise en œuvre, notamment en transférant le financement en faveur du développement et de la production de nouveaux solvants.

23. L'ONUDI a soumis un projet d'accord sur la stratégie d'élimination dans le secteur du tabac en Chine, ainsi qu'une demande d'approbation de la première tranche de fonds pour le secteur du tabac en Chine.

24. Deux projets sont soumis pour approbation d'un changement de technologie, conformément à la décision 22/69.

ANNEX I**LIST OF PROJECTS FOR INDIVIDUAL CONSIDERATION**

Country	Project title	Agency
FOAM		
China	Conversion of PU slabstock manufacture from CFC-11 to liquid carbon dioxide technology at eleven enterprises in Chengdu	IBRD
China	Conversion of PU slabstock manufacture from CFC-11 to liquid carbon dioxide technology at eight enterprises in Henan Province	IBRD
China	Replacement of CFC-11 with HCFC-141b in manufacturing of PU rigid spray foam for insulation at 26 enterprises	UNIDO
Colombia	Retroactive funding for the conversion from CFC-11 to water-based technology in the manufacture of flexible molded and integral skin foam at Espumlatex-Promicolda	UNDP
Colombia	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and water based technology in the manufacture of various polyurethane foam applications at 25 small enterprises centered around their systems house, Espumlatex, with a technical assistance program converging distributors	UNDP
Mexico	Foam sector ODS phaseout plan	UNDP
Turkey	Phase-out of CFC-11 consumption by conversion to HCFC-141b technology at Purtiz Co. in the manufacture of rigid polyurethane foam for insulating purposes	UNIDO
Turkey	Umbrella project. Conversion from CFC-11 into all-water technology for flexible molded and HCFC-141b for integral skin foams at 11 enterprises	IBRD
Turkey	Conversion from CFC-11 into all-water technology for flexible molded and integral skin foams at Urosan	IBRD
FUMIGANT		
Chile	Demonstration and phase-out project for methyl bromide soil fumigation for fruit tree production and replant	UNDP
Macedonia	Phase-out of methyl bromide in tobacco seedling and horticulture production sector	UNIDO
Morocco	Phase out of methyl bromide for soil fumigation in strawberry production	UNIDO
PROCESS AGENT		
India	Conversion of carbon tetrachloride (CTC) as process solvent to trichloromethane at M/S Alpha Drugs India Ltd., Patiala	UNIDO
India	Conversion of carbon tetrachloride (CTC) as process solvent to ethylene dichloride at Doctors Organic Chemicals Ltd., Tanuku	UNIDO
India	Conversion of carbon tetrachloride (CTC) as process solvent to ethylene dichloride at Svis Labs Ltd., Ranipet	UNIDO
India	Conversion of carbon tetrachloride (CTC) as process solvent to ethylene dichloride at Satya Deeptha Pharmaceuticals Ltd., Hummabad	UNIDO
REFRIGERATION		
Argentina	Change of technology: Elimination of CFCs in the manufacturing plant of domestic refrigerators at Lobato San Luis S.A.	IBRD
Argentina	Replacement of CFC-11 by HCFC-141b in the manufacture of rigid polyurethane foam for domestic refrigerators and sandwich panels at MTH S.R.L.	IBRD
Burkina Faso	Implementation of the RMP: incentive programme for the commercial and industrial refrigeration end-user sector	UNDP
China	Phaseout of CFC-11 by conversion to cyclopentane technology and CFC-12 by conversion to isobutane (600a) technology in the manufacture of domestic freezers at Qingdao Haier No. 2 Freezer Plant	UNDP
Ghana	Incentive programme for the commercial/industrial refrigeration end-user sector	UNDP

Country	Project title	Agency
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Sarmaye Sepahan Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators at Hanzad Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration at the Arjah Boroudat Co	UNIDO
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration at the Roshan Ind. Group	UNIDO
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b and CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic and commercial refrigeration at the Tehran Shirak Co.	UNIDO
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Golsarma Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators at Sana Commercial Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Shagayegh Boroudat Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Yakhchalsazi Yazd Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators at Zenoz Sanaat Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators at Ghaynar Khazar Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at General Industries	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators and freezers at Bolorin Yazd Refrigerator Co.	UNDP
Iran	Conversion from CFC-11 to HCFC-141b technology and from CFC-12 to HFC-134a technology in the manufacture of domestic refrigerators at Electro Ara Co.	UNDP
Sri Lanka	Incentive programme for the commercial and industrial end-user refrigeration	UNDP
SOLVENT		
China	Interim report and request for second payment on the implementation of the 2000-2001 annual programme under the China Solvent Sector Plan	UNDP
TOBACCO		
China	Tobacco sector plan: release of first tranche	UNIDO